

Déclaration liminaire de la FSU CAEN de mardi 15 novembre 2022



Mesdames et Messieurs les membres du CAEN,

La crise énergétique a des répercussions lourdes sur le budget des familles de nos élèves, des personnels, mais aussi pour le chauffage et l'éclairage de nos établissements. L'INSEE estime à plus de 20 % l'augmentation moyenne des prix de l'énergie sur un an. Pour la FSU, c'est à l'État, via les collectivités territoriales, que revient la charge de répondre à cette crise. La FSU n'accepte pas de basculer des fonds des activités pédagogiques vers la viabilisation, ni de prélever sur les propres fonds de réserve pour pallier le manque de préparation de l'État. Ce n'est pas aux établissements, en rognant sur les faibles enveloppes réservées à la pédagogie, de faire face aux responsabilités des collectivités et de l'État. Il en est de même pour les équipements sportifs, gymnases, piscines etc, véritables salles de classe des professeurs d'EPS, qui ferment ou menacent de fermer pour juguler l'augmentation des coûts de fonctionnement. Seul un plan ministériel de soutien aux les dépenses d'énergie liées au fonctionnement du service public est en mesure de répondre à l'urgence, ainsi qu'une réflexion profonde sur le bâti scolaire. La FSU refuse, par ailleurs, l'idée du distanciel car nous voyons au quotidien les dégâts que les cours en hybride ou en distanciel ont pu avoir sur les élèves en aggravant les inégalités scolaires et sociales. En outre, le distanciel déplace la consommation d'énergie de la collectivité vers les familles des élèves.

Et avec toutes ces augmentations, les bourses, les allocations, les salaires et les pensions ne suivent pas et notamment ceux des agent-es de la fonction publique. La FSU exige comme mesure immédiate une augmentation de rémunération par l'attribution de 70 points sur l'ensemble de la grille, la revalorisation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice pour toutes et tous les agent-es de la Fonction publique et l'indexation des salaires sur l'inflation. Elle rappelle sa revendication d'un minimum fonction publique à 1850 euros.

La promesse du Président Macron d'augmenter « en moyenne » les salaires des enseignant-es de 10 % n'a pas été financée par la Loi de finances qui programme, de septembre à décembre 2023, 935 millions d'euros pour les rémunérations. Cette promesse présidentielle d'augmentation inconditionnelle de 10% est donc bien un mensonge. Les déclarations scandaleuses du ministre sur les missions complémentaires à rémunérer dans le cadre du pacte (« surveiller la cour de récréation pendant la pause méridienne ») buttent sur la réalité du temps de travail des enseignant-es, estimé par le ministère lui-même à 43h hebdomadaires tout degré confondu. Forte de ces constats, la FSU continue d'exiger une revalorisation sans contreparties pour toutes les catégories. Aucune conclusion ne semble avoir été tirée du nombre historiquement bas d'inscrit-es (et donc de reçu-es) aux concours de l'enseignement 2022. Le nombre d'inscrit-es est à nouveau très bas obligeant le ministère à allonger la période d'inscription. Qu'en est-il des concours dans l'académie d'Amiens ? Combien y a-t-il d'inscrites au CRPE ?

L'annonce d'une hausse de salaire de 10% pour les AESH et l'attribution de la prime REP/REP+ sont des premiers pas à mettre à l'actif des mobilisations. Mais ce n'est pas suffisant. Le délai de mise en place et l'absence de définition de la forme que prendra l'augmentation laissent les AESH dans une situation salariale toujours trop précaire. De plus, il est scandaleux que ces primes soient attribuées au rabais aux personnels AED et AESH alors même que ce projet de décret est censé rétablir l'égalité de traitement entre l'ensemble des personnels exerçant en éducation prioritaire.

La FSU continue d'alerter sur leur situation salariale, de dénoncer les inégalités, et d'interpeller le ministère pour obtenir la reconnaissance de leur métier par un statut et un salaire décent.

Les dernières propositions de revalorisation du Ministère pour les infirmières, les assistant-es et conseiller-s-ères techniques de service social de l'Éducation nationale sont indignes de leur engagement et de leur charge de travail pour prendre en charge les conséquences de la pandémie sur la santé des jeunes.

Concernant l'enseignement agricole public, le PLF 2023 contrairement aux belles promesses du président Macron, ne permettra ni de réparer les dégâts causés par les suppressions d'emplois précédentes ni de relever les défis du renouvellement des générations d'agriculteurs-trices et de la transition agroécologique.

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, l'insuffisance des lignes consacrées dans le PLF 2023 ne permettront pas de financer l'augmentation du point d'indice et du coût de l'énergie, ni de remédier au sous encadrement chronique dans les établissements, ni de financer les nécessaires rénovations énergétiques du bâti. La FSU refuse que l'emploi de titulaires toutes catégories confondues soit la variable d'ajustement d'une gestion par la pénurie.

C'est dans une perspective de justice sociale que s'inscrit le combat pour la défense de l'enseignement professionnel scolaire et public que mène l'ensemble de la FSU en s'opposant à la transformation des lycées professionnels sur le modèle de l'apprentissage, et qui serait un renoncement à des décennies de progrès vers l'élévation du niveau de formation de toute la jeunesse par une formation professionnelle initiale qualifiante, diplômante et émancipatrice, permettant de véritables possibilités de poursuites d'études. La journée de mobilisation de jeudi 17 novembre s'annonce massive et puissante.

Globalement, ce sont l'ensemble des services publics qui sont malmenés, en particulier dans le budget 2023 qui ne leur donne pas les moyens de fonctionner correctement.

La réforme des retraites que continue d'annoncer le Président et le gouvernement s'inscrit dans une logique de régression des solidarités collectives et d'une volonté de baisse des dépenses publiques. La FSU s'oppose à tout report de l'âge, à tout allongement des durées et à toute baisse du niveau des pensions. A l'inverse, elle demande une amélioration des droits dans le système actuel. Elle demande en particulier l'élargissement de la catégorie active, le rétablissement de la CPA, une amélioration des droits des polypensionné-es, des droits familiaux améliorés, la prise en compte des années d'études. La FSU se mobilisera fortement pour la mettre en échec.

La FSU réaffirme également, l'exigence de régularisation de tous les sans-papiers et soutient toutes les mobilisations en faveur de la protection des familles et personnes actuellement à la rue dans notre académie. Nous demandons, en urgence, que ces familles, avec des élèves scolarisés soient protégées et mises à l'abri. Aucune réponse n'a été faite au courrier envoyé par les organisations syndicales de l'Oise à la préfecture et à la DASEN.

Enfin, à l'occasion de la journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes du 25 novembre, la FSU exprimera de nouveau toute sa solidarité avec les femmes du monde entier qui luttent pour leurs libertés et leur émancipation comme actuellement en Iran. La FSU agira pour que dans tous les secteurs les accords sur l'égalité professionnelle et les plans d'action soient concrètement et rapidement mis en place.